

## REGISTRE DES QUESTIONS

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

<b>Collectivité :</b>	Département de la Haute-Marne
<b>Type d'annonce :</b>	Avis d'appel à la concurrence
<b>Type de procédure :</b>	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 221 000 euros HT
<b>Référence :</b>	2025-66
<b>Date de mise en ligne :</b>	Le mercredi 12 mars 2025 à 12:20:01
<b>Date de clôture :</b>	Le mercredi 09 avril 2025 à 12:00:00
<b>Titre :</b>	Maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation énergétique du collège Françoise Dolto à Nogent (52800 NOGENT)

### REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

#### Questions / Réponses

[ 02/04/2025 à 16:47:44 ] Bonjour,  
Concernant la clause d'exclusivité, et selon votre réponse du 18 mars 2025, je comprends que le candidat mandataire ne peut pas présenter d'offre en tant que candidat individuel et par ailleurs, membre d'un autre groupement. Ainsi, un BET ou coordonnateur SSI, qui n'est pas mandataire, peut faire parti de plusieurs équipes.  
Merci de votre réponse.  
Cordialement

## Questions / Réponses

[ 03/04/2025 11:40:02 ] Bonjour,

Conformément à l'article 10.1 du Règlement de consultation, la question est arrivée hors délai et aucune réponse ne sera apportée.

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.xmarches.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

Cordialement

[ 19/03/2025 à 11:13:47 ] Bonjour,

Pourriez-vous confirmer le montant de l'enveloppe budgétaire prévu ? 1 000 000 € HT dans l'AE et 1 000 000 € TTC dans le programme.

Vous en remerciant,

Cordialement.

[ 19/03/2025 15:53:36 ] Bonjour,

Question n°1 : Pourriez-vous confirmer le montant de l'enveloppe budgétaire prévu ? 1 000 000 € HT dans l'AE et 1 000 000 € TTC dans le programme.

Réponse n°1 : Le montant correct est celui inscrit dans le programme en TTC.

L'acte d'engagement est modifié en ce sens.

Nous vous invitons à bien vouloir télécharger de nouveau le dossier de consultation pour prendre en compte cette modification.

Cordialement

[ 17/03/2025 à 11:41:52 ] Bonjour,

Dans le cadre de votre consultation, pouvez-vous préciser si une clause d'exclusivité s'applique aux Bureaux d'Etudes Techniques co-traitants ?

Vous remerciant par avance pour votre réponse.

Cordialement.

## Questions / Réponses

---

[ 18/03/2025 09:51:50 ] Bonjour,

L'article 2.2 du règlement de la consultation va être modifié comme suit : ajout de "Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements."

Nous vous invitons à télécharger le nouveau DCE.

Cordialement